MAIRIE

6 rue de la Renaissance

51400 Livry-Louvercy

03 26 66 00 86

mairie@livrylouvercy.fr

www.livrylouvercy.fr

https://www.facebook.com/groups/livrylouvercy/

LIVRY LOUVERCY

LE MAG

Décembre 2020

La devise de notre commune :

« Spiritus loquellam spectans »

Vivre en bonne harmonie

CONSEIL NATIONAL Village Fleuri DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

COMMUNE NATURE DÉMARCHE ZÉRO PESTICIDE GrandEst

MyCityPocket Actualités ★★★☆☆ 2

Suivez-nous sur Facebook

Le mot du Maire

Lilouverciennes, Lilouverciens,
Chers administrés,

Il est vrai que nous vivons une année très spéciale avec ce virus qui nous empêche de vivre normalement. Toutes les manifestations ont été annulées sur ordre de la préfecture car nous n'avions pas les moyens humains et matériels d'assurer la sécurité sanitaire des personnes.
Le conseil et moi espérons que l'année 2021 nous permettra enfin de revenir à une situation d'antan et de profiter des animations que les associations préparent.

Depuis la mise en place de My City Pocket, 107 personnes ont déjà téléchargé l'application. Ce système d'information instantanée a enregistré 6742 vues depuis son déploiement. Nous espérons que ce service d'informations en temps réel vous satisfait.

Nous avons des regrets sur l'attitude de certains qui par amusement détruisent les installations : pour preuve la boite à livres qui a subi pour la 25 ème fois des dégradations. Alors pour éviter une 26 ème, j'ai pris la décision de la retirer. Je sais que c'est regrettable et que cela pénalise les utilisateurs. L'abribus aussi a eu sa part.

Petit rappel, le cimetière n'est pas une aire de jeux. A chaque dégradation le Maire ou un des adjoints déposera plainte.

Il y a aussi les dépôts sauvages : des détritus aux pieds des bacs à verre, sur le parking de l'arbre des betteraviers. Chaque semaine les employés nettoient et trouvent de tout « matelas, cartons, pneus, sacs de chaussures etc. » .Par ailleurs même les sacs poubelle en place disparaissent. Je rappelle que le dépôt sauvage est puni par la loi et que l'amende peut aller jusqu'à 3000 €.

Le vendredi 16 octobre des consommateurs du camion burger ont laissé les détritus de repas sur la chaussée, je voudrais remercier les deux personnes qui le lendemain ont nettoyé la route.

Pour assainir le réseau routier, d'importants travaux de voirie vont être commandés par le biais du marché public. Ces travaux pourraient commencer à l'été et durer entre 12 et 18 mois.

Je vous souhaite à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année.

Bien à vous,

Pascal MARCHAND

Etat civil

Ils ont pointé le bout de leur nez

Axel BOURIANES MISTRI le 27 février 2020
Léa BRISSON le 17 mars 2020
Iliana RAGUENEAU le 18 avril 2020
Apolline LARDENOIS le 13 juin 2020
Louise HAVIN le 19 juin 2020
Nina FREGNAUX le 04 octobre 2020
Rose CHASSAGNEUX le 11 octobre 2020
Callie GEORGIN le 8 novembre 2020
Enéo DIDIER le 25 novembre 2020
Rafaël MOUZON-RICHARD le 10 décembre 2020

Ils ont pointé le bout de leur nez à Livry-Louvercy !

Timoté BARTHELEMY le 18 janvier 2020
Enaël CLET le 10 décembre 2020

Ils se sont dit oui !

Malheureusement, les mariages n'ont pas pu être célébrés suite aux contraintes des mesures sanitaires en vigueur...

Ils nous ont quittés

Nathalie BRUNET le 7 février 2020
Laurent LAGUERRE le 6 août 2020
Gérard BARBIER le 1er septembre 2020
Sylvain FORGE le 7 novembre 2020

C'est paru dans l'actu ...

Un parking régulièrement pollué par des dépôts sauvages à Livry-Louvercy

Le code pénal prévoit des contraventions allant de 45 à 450 € pour dépôt sauvage d'ordure.

Sur la RD994, plus précisément au niveau du parking de la Grévière, la commune de Livry-Louvercy fait face de plus en plus souvent à de l'incivilité de la part d'automobilistes passant à ce niveau. Ceux-ci n'hésitent pas à se débarrasser de leurs encombrants, alors que l'endroit ne ressemble en rien à une déchetterie. Preuve en est encore ce week-end avec la découverte de matelas et autres ordures déposés à même le sol.

Les dépôts sauvages sont sanctionnés par la loi. **Le code pénal prévoit des contraventions allant de 45 à 450 € pour dépôt ou abandon, en lieu public ou privé, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit**. Les amendes prennent en compte plusieurs critères, comme l'aide d'un véhicule par exemple et peuvent aller de 1 500 à 3 000 € en cas de récidive.

Au revoir Monsieur Forge...

Sylvain Forge,

Maire honoraire de la commune de LIVRY LOUVERCY, nous a quittés à l'âge de 85 ans.

Il est entré au conseil municipal comme adjoint en 1971, puis Maire de 1977 à 1995 où suite à sa retraite professionnelle, il laisse sa place de 1er magistrat.
La même année, il sera nommé Maire Honoraire par son successeur.

En 1993 il est à l'origine de la mise en place du district de Mourmelon le Grand, ce qui a permis aux 8 communes le composant de faire des investissements et pour la commune la rénovation de la toiture de l'église Saint Martin. Il est aussi l'instigateur du journal de la commune.

Très impliqué il permettra aux sapeurs-pompiers d'avoir du matériel adapté pour leurs interventions.

Il aime la nature, passionné de pêche et de chasse, il fait partie de la société de chasse de la commune.

Apprécié de tous il restera toujours à l'écoute de la commune.

Toujours présent lors des cérémonies commémoratives, sa présence nous manquera.

Au revoir Monsieur FORGE ...

Recette spéciale fêtes de fin d'année

Gâteau roulé meringué chocolat framboise

Pour la garniture au chocolat :
1 - 150 g de chocolat blanc
2 - 150 ml de crème fraiche
Pour la décoration :
3 - Sucre glace
4 - 150 gr de framboises
5 - quelques feuilles de menthe

Ingrédients :
Pour la meringue:
4 blancs d'oeuf, 250 g de sucre
1c. à café de vinaigre blanc
1 c. à café de vanille liquide
1 c. à café de maïzena (fécule de mais)
une poignée d'amandes effilées

Préparation

Pour la préparation de la garniture,

1 - Il suffit de fondre le chocolat au bain marie et le laisser refroidir légèrement
2 - Ajouter la crème fraîche, bien mélanger ensemble et laisser refroidir de côté .

Pour préparer la meringue,

3 –Commencer par préchauffer le four à 180°C.
4 - Tapisser un moule de 30 cm / 20 cm de papier sulfurisé .
5 - Monter ensuite les blancs d'œufs en neige et verser le sucre progressivement jusqu'à obtenir un mélange épais.
6 - Ajouter délicatement le vinaigre, la vanille, et la maïzena à la préparation.
7 - Verser la pâte dans le moule préparé, étaler la surface et parsemer d'amandes effilées.
8 - Cuire au four environ 15 min, puis laisser refroidir 5 min sans démouler.
9 - Tartiner la meringue sur la garniture de chocolat blanc, mettre quelques framboises et l'enrouler délicatement .
10 - Saupoudrer de sucre glace, décorer le dessus avec quelques framboises et feuilles de menthe .

Partagez vos plus belles photos de vos réalisations sur la page Facebook de la commune !

Vous avez la solution ?

Un sudoku ?

			5	8		7		
	9	7						1
				6	7		9	
		1		9				5
	7	2				9	4	
8				4		1		
	5		6	2				
2						3	8	
		4		7	1			

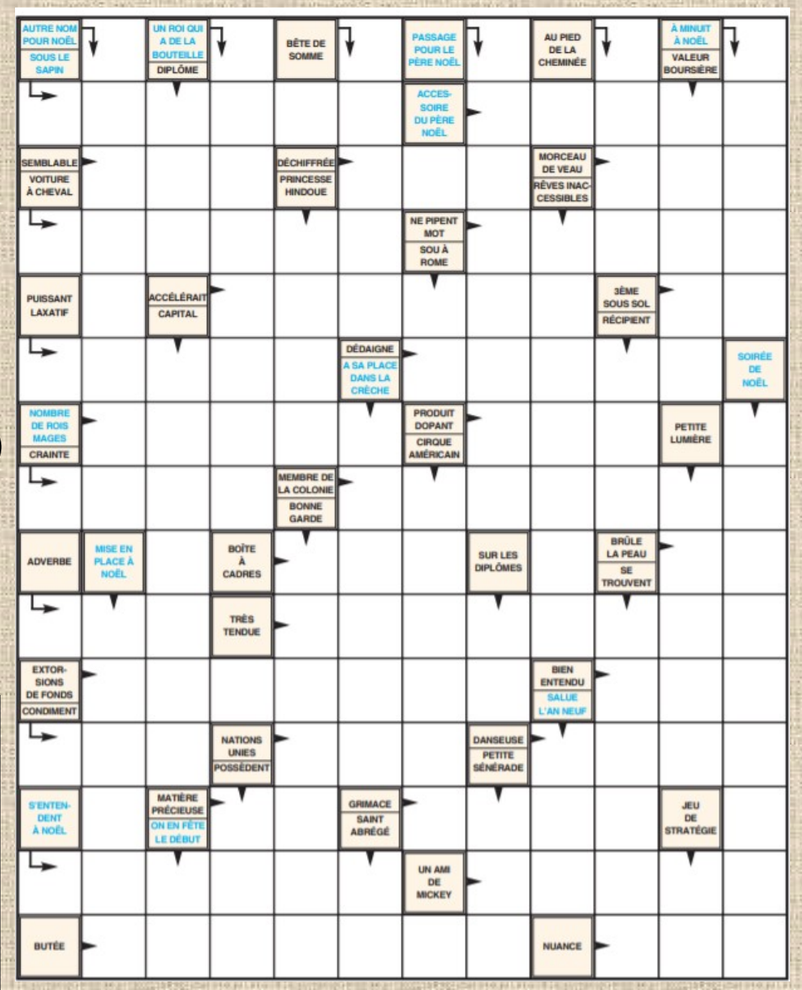

Retrouvez les mots ...

R	U	E	C	C	P	E	T	U	O	G	E	N	N	A	T
U	A	E	X	H	L	R	N	E	N	T	P	I	M	C	C
E	E	S	A	I	I	O	G	I	T	M	P	A	A	E	E
T	B	S	S	C	S	A	R	O	E	A	L	T	N	G	L
C	M	A	Y	A	R	T	N	E	R	M	N	N	A	N	L
E	A	C	R	E	S	E	E	T	E	I	E	I	U	A	E
L	L	I	R	B	U	I	T	N	I	F	L	O	S	L	T
E	A	R	E	Q	E	S	E	E	C	P	O	L	E	E	N
S	E	F	F	E	B	R	E	H	A	E	S	S	E	M	I

ACIER ACRETE ARIA ASILE
CHIANTI CHIC EBARBER
EGOUT ENIEME ERRE
ESSE EXISTENCE FENNEC
FERRY FRICASSEE GORILLE
HERBE IMAM INTACT
INTELLECT LAMBEAU
LOINTAIN MALMENER
MELANGE NAUSEE OREE
PANNE PHASME PLIAGE
QUENOTTE RAPIN RASSASIE
SELECTEUR SOLEN STRING
TANNE TETANISE TRICYCLE
YEUSE

Accès déchetterie

Depuis le 1er octobre, il est nécessaire d'être détenteur de la nouvelle carte d'accès aux déchetteries.
Sans cette carte, l'accès vous sera refusé.

Comment en faire la demande si vous ne l'avez pas déjà faite ?

› Sur internet :
En vous rendant sur https://mesreservations.chalons-agglo.fr/decheteries
Remplissez le formulaire en ligne et joignez un justificatif de domicile, **daté de moins de 3 mois**. Votre carte vous sera expédiée.

› Par courrier
Remplissez et renvoyez le formulaire (disponible en mairie ou sur le site internet de Châlons Agglo) et un justificatif de domicile, **daté de moins de 3 mois**, à :

Direction de l'Environnement de Châlons Agglo
26 rue Joseph-Marie Jacquard - CS 40187
51009 Châlons-en-Champagne Cedex.

La déchetterie de Livry-Louvercy est ouverte :

› le mardi de 9h00 à 12h00
› le jeudi de 14h00 à 17h00
› le samedi de 13h30 à 17h30

Collecte des sapins de Noël

Comme chaque année, les sapins de Noël seront collectés le 11 janvier 2021.
Merci de les déposer en bout de rue pour faciliter la collecte par les agents municipaux.

Travaux réalisés

La salle du conseil avait des problèmes de toiture qui menaçait de s'écrouler.

Suite au contrôle d'un expert, celui-ci nous a demandés de ne plus siéger dans ce lieu pour notre sécurité.

Après le confinement, nous avons fait appel à un couvreur de Prosnes pour effectuer les travaux de toiture et des entreprises locales pour l'intérieur (placo, faux plafond et électricité).

Un programme de rénovation énergétique de la mairie et cantine « chauffage, isolation extérieure, fenêtres, électricité et ventilation » est en cours.

Après une étude, l'expert a déterminé que notre mairie était en classement énergétique G.
Des solutions ont été étudiées afin de ne pas continuer à alimenter ce gouffre financier de 20 000 € de chauffage par an.

L'énergie fossile va être remplacée par une géothermie. Les murs auront une isolation extérieure, l'électricité sera revue complètement avec une participation financière d'EDF.

Pour financer l'opération, des subventions ont été demandées à la région avec le Plan climaxion, le département et de l'aide de l'état par le biais de la DSIL « dotation de soutien à l'investissement local » le reste à charge est de 31% pour la commune.

Si tout se passe bien, le chauffage sera opérationnel pour la rentrée de janvier et pour le reste tout dépendra de la météo.

C'était il y a un siècle.

Ce 10 novembre 1920, la Grande Guerre est achevée depuis deux ans. Dans la citadelle de Verdun, Auguste THIN, soldat de deuxième classe et pupille de la Nation, dépose un bouquet d'œillets blancs et rouges sur le cercueil d'un soldat. Un parmi tous les combattants des Flandres, de l'Artois, de la Somme, du Chemin-des-Dames, de Lorraine, de la Meuse… Un de ces braves ! Un des poilus qui participa à une interminable guerre. Un de ces Français qui œuvra à la tâche incommensurable de la Victoire.

Un parmi des milliers qui est devenu le Soldat inconnu.

Le 11 novembre 1920, le peuple de France l'accompagne solennellement sous les voûtes de l'Arc de Triomphe. La patrie, reconnaissante et unanime, s'incline respectueusement devant son cercueil, en saluant la mémoire de tous les soldats morts sous le drapeau tricolore.

Quelques mois plus tard, il était inhumé. Depuis 1923, la Flamme du Souvenir veille, nuit et jour, sur la tombe. Chaque soir, elle est ravivée pour que jamais ne s'éteigne la mémoire. La sépulture du Soldat inconnu est devenue le lieu du recueillement national et le tombeau symbolique de tous ceux qui donnent leur vie pour la France. Cet anonyme représente chacun de nos morts et tous nos morts en même temps.

Cette mémoire vit également dans chacune de nos communes, dans chaque ville et village de France, dans chacun de nos monuments aux morts, dans chacun des cimetières, dans nos mémoires familiales. Elle vit dans l'œuvre de Maurice GENEVOIX qui entre aujourd'hui au Panthéon. Le Président de la République l'a souhaité en l'honneur du peuple de 14-18.

Maurice GENEVOIX n'entre pas seul dans le temple de la Nation. Il y entre en soldat des Eparges, en écrivain et en porte-étendard de « *Ceux de 14* ». Il y entre avec ses millions de frères d'armes, ceux dont il a immortalisé le souvenir, l'héroïsme et les souffrances. Il y entre avec toute la société, de la première ligne à l'arrière, mobilisée face à l'adversité et qui a tenu avec une admirable endurance.

8 millions de soldats combattirent sous les couleurs de notre drapeau, aucun d'entre eux ne revint totalement indemne. Des centaines de milliers furent blessés dans leur chair comme dans leur âme. 1 400 000 tombèrent au champs d'honneur. Nous ne les oublions pas. Inlassablement, nous les honorons.

Chaque 11 novembre, la Nation rend également un hommage solennel à tous les morts pour la France, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui. Chaque année, nous rappelons leur nom.

Chaque 11 novembre est un moment d'unité nationale et de cohésion autour de ceux qui donnent leur vie pour la France, de ceux qui la servent avec dévouement et courage. En ces instants, au souvenir des évènements passés et aux prises avec les épreuves de notre temps, nous nous rappelons que c'est tout un peuple, uni et solidaire, qui fit la guerre, qui la supporta et en triompha.

Nos cimetières

Au cimetière aussi, c'est « zéro phyto »
La loi Labbé interdit l'utilisation des produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts et des cimetières depuis janvier 2017 et comme vous le savez tous, la commune a reçu ses « 2 libellules commune nature » grâce à son engagement zéro phyto. Cela en concret veut dire : plus aucun pesticide utilisé pour désherber la commune. Mais cela entraîne naturellement la même pratique dans les cimetières.

La commune s'est dotée d'un matériel au gaz, pour brûler les mauvaises herbes, matériel mutualisé avec les communes de Bouy et des Grandes Loges.
Mais pour les cimetières ??? Doit-on utiliser les mêmes méthodes ? Doit-on réinventer les cimetières ?
Ces questions vont se poser avec la commission cimetière qui aurait dû se réunir courant octobre, mais comme vous le savez tous, confinement oblige, toutes les réunions ont été reportées.
Quelles questions se poser au sujet des cimetières ? Que faire des tombes abandonnées ? Comment réinventer nos cimetières ? Quels aménagements doit-on imaginer pour respecter ce « zéro phyto »?
Il faudra redéfinir les espaces : les espaces des morts, les espaces des vivants, les espaces de recueillement, les allées ; intégrer les obligations PMR ; impliquer les familles dans ce processus. Donc la commission cimetière va se pencher sur plusieurs projets : en 1er : le règlement intérieur des cimetières avec les horaires d'ouverture et de fermeture ainsi que le prix des concessions et leurs durées, les différentes propositions de sépultures : cavurne, jardin du souvenir, caveau, ou encore forêt funéraire ; le fleurissement des tombes et les extensions florales sur les parcelles adjacentes…
Ensuite sur l'entretien du cimetière et son aménagement : cimetière végétalisé, intertombes, plantation de sédums à l'arrière des tombes, désherbage.
Et enfin l'entretien des tombes des soldats « morts pour la France » ou « anciens combattants » fait en collaboration avec l'association « La Peuplée » et l'accord du conseil municipal (délibération) et des associations d'anciens combattants.
Comme vous le voyez, le cimetière évolue, les modes de sépulture aussi….

Notre seul objectif : respecter les familles et les défunts dans les règles établies par la loi.
Chacun a droit à une sépulture digne, dans un lieu choisi et accueillant.
La commission cimetière

Nettoyons la nature

Le **30 septembre** dernier, s'est déroulée la journée « Nettoyons la nature » version Centre aéré de Livry Louvercy....

Que de déchets ramassés en si peu de temps !!!

L'aventure devait se poursuivre avec les habitants de la commune le **3 octobre** mais dame nature ne s'est pas montrée conciliante !

Ce n'est que partie remise...

Un grand bravo aux enfants et à toute l'équipe ! (Antoine, Maryse, Marie, Audrey et Gwen).

Le stationnement sur les trottoirs

Selon de code de la route :

Art R 417-11, l'arrêt ou le stationnement sur les trottoirs, à l'exception des motocyclettes, tricycles à moteur et cyclomoteurs est considéré comme très gênant pour la circulation publique : contravention de 4ème classe >> **135 €**.

Art R 417-10, l'arrêt ou le stationnement sur les trottoirs d'une motocyclette, d'un tricycle à moteur ou d'un cyclomoteur est considéré comme gênant : contravention de 2ème classe >> **35 €**.

Toutefois, le Conseil d'Etat valide cette possibilité « Si le maire ne saurait légalement (…) prendre des mesures contraires au code de la route, les dispositions de ce code ne font pas obstacle à ce que, lorsque les besoins du stationnement et la configuration de la voie publique le rendent nécessaire, le maire autorise le stationnement de véhicules sur une partie des trottoirs, à condition qu'un passage suffisant soit réservé au cheminement des piétons, notamment de ceux qui sont à mobilité réduite, ainsi qu'à leur accès aux habitations et aux commerces riverains et qu'une signalisation adéquate précise les emplacements autorisés ».

Pour rappel :
> La réglementation impose une largeur minimale de cheminement de 1.40m .
> La largeur de la voie doit permettre de rouler à côté des véhicules stationnés sans empiéter ou chevaucher une éventuelle ligne blanche continue.

Commémorations du 11 novembre

Suite aux mesures sanitaires en vigueur, il a été rendu hommage à nos morts pour la France en comité restreint.

Monsieur le Maire accompagné de l'équipe municipale, a déposé une gerbe sur les monuments aux morts de Livry et de Louvercy.

GENDARMERIE NATIONALE

LUTTE CONTRE LA FRAUDE À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

La Gendarmerie vous informe ...

LES BONS GESTES

En cas de démarchage

- Le démarchage téléphonique pour la rénovation énergétique est interdit, sauf contrat en cours avec le professionnel. À titre d'exemple, si vous avez un contrat de fourniture de gaz avec Engie, celui-ci a tout à fait le droit de vous démarcher par téléphone pour vous proposer des travaux de rénovation énergétique.
- Soyez vigilants, des entreprises qui démarchent (porte-à-porte, mails) surtout si elles se disent envoyées par l'État, ses agences (Ademe, Anah) ou les collectivités locales (région, département, ville). **L'État ne démarche pas.**

Lors de la prise de contact avec une entreprise

- **Ne communiquez pas vos coordonnées bancaires et vos identifiants fiscaux** à une entreprise ou un site Internet que vous ne connaissez pas et ne signez rien le jour-même.
- Pensez à identifier l'entreprise en notant son numéro SIRET : Si vous rencontrez un problème, ce numéro sera nécessaire.

Pour vos demandes d'aides

- Restez maître de vos demandes. **Les données personnelles qui sont renseignées doivent être les vôtres** et non celles de l'entreprise. Les services d'Etat pourront vous contacter directement et vous alerter si nécessaire.

Avant de signer un contrat

- **Exigez un devis** et comparez-le avec d'autres. Méfiez-vous des entreprises qui proposent des travaux sans visite préalable.
- **Assurez-vous de la réalité des promesses** qui vous sont faites, notamment en ce qui concerne le calcul des économies d'énergie et les aides promises. Vérifiez les aides auxquelles vous êtes éligibles sur le site FAIRE. En cas de doute contactez un conseiller.

Après les travaux

- **Ne signez jamais l'attestation de fin de travaux avant que le chantier ne soit totalement terminé**. En cas de litige, vous pouvez compléter les formulaires de réclamation sur FAIRE et Signal-Conso.

FAIRE :
https://www.faire.gouv.fr/iframe/reclamation

Signal Conso :
https://signal.conso.gouv.fr

Si vous rencontrez un problème

- **Contacter le médiateur** de la consommation. L'entreprise doit indiquer ses coordonnées dans les conditions générales de vente.
- Si les pratiques d'une entreprise semblent frauduleuses (démarchage commercial agressif, délai de rétraction non respecté, etc.), **contacter la DGCCRF** :

https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/contacter-dgccrf

- Vous pensez avoir été victime d'une escroquerie ? **Contacter la gendarmerie** :

https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/a-votre-contact/contacter-la-gendarmerie

RGE

Les travaux doivent être réalisés par une entreprise disposant de la mention RGE

https://www.faire.gouv.fr/trouver-un-professionnel

FAIRE
TOUT POUR MA RÉNOV'

- **Faites-vous conseiller par téléphone au 0 808 800 700**
- **Prenez rendez-vous avec un conseiller FAIRE via le site :**

https://www.faire.gouv.fr

Une aide indispensable pour effectuer les travaux les plus adaptés ou estimer le budget nécessaire et les aides financières dont vous pouvez bénéficier !

AU QUOTIDIEN, SUIVEZ LA GENDARMERIE SUR
GENDinfo.fr

Gendarmerie nationale

Selon votre situation, des aides de l'État existent pour la rénovation énergétique de votre logement.

CEE Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE — Ministère de la Transition écologique et solidaire

Éco-prêt 0 %

CITE Crédit d'impôt sur la Transition Énergétique 2020

DÉCOUVREZ LES OFFRES Coup de pouce ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

HABITER MIEUX

maprimerénov'

Améliorer le confort de votre logement

Réduire votre facture d'énergie